

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE35

présenté par
M. Mathiasin, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:

Mission « Outre-mer »

Au plus tard le 1^{er} juillet 2022, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation portant sur les ressources affectées par le budget de l'État à l'aide à la distribution d'eau potable et à l'entretien des systèmes d'assainissement dans chaque département d'outre-mer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rassembler dans un rapport tous les éléments relatifs aux crédits des différentes missions du budget de l'État consacrés à l'aide aux collectivités territoriales pour la distribution d'eau potable et l'entretien des systèmes d'assainissement, de façon à ce que la représentation nationale puisse évaluer l'adéquation des moyens octroyés avec les besoins des territoires.